

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JANVIER 2012

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

I/ DELIBERATIONS

1/ **VOIRIE 2012** : choix du Maître d'Oeuvre

Dans le cadre de l'aménagement de Voirie des rues des FLEURS et de L'ENFER, le Maire présente le résultat de l'ouverture et de l'analyse des 5 plis reçus, suite à la commission d'appel d'offres du 25 janvier 2012 :

TABLEAU D'ANALYSE ET DE CLASSEMENT DES OFFRES			
N° du registre	CANDIDATS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
1	Cabinet SERRE, HUBERT, TRUTTMANN	11 744,18	14 046,04
2	OXYRIA	10 700,00	12 797,20
3	GEOVRD	13 600,00	16 265,60
4	REALITES	13 290,00	15 894,84
5	DECLIC	9 961,77	11 914,28

Après avoir analysé les offres reçues, **le Conseil Municipal choisit** de retenir l'offre du cabinet d'études **DECLIC** qui, en plus des critères préalablement définis dans l'avis, est le moins-disant ; **et autorise** le Maire à signer les documents correspondants.

2) **PROJET MAIRIE** : choix du Maître d'Oeuvre

Dans le cadre du projet d'aménagement et de l'extension de la Mairie, le Maire présente **le résultat de l'étude et de l'analyse des 3 offres** reçues des architectes suivants :

- Sarl BRUHAT-BOUCHAUDY de Vichy ;
- Cabinet Philippe MARTIN de Vichy ;
- Cabinet Bernard BANVILLET de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Après avoir analysé les offres reçues, **le Conseil Municipal choisit** de retenir l'offre de la Sarl **BRUHAT-BOUCHAUDY** pour la valeur d'ensemble de son projet et pour un taux d'honoraires de 11% (plus un taux pour mission complémentaire optionnelle de 0,80%) ; **et autorise** le Maire à signer les documents correspondants.

3) **DEMANDE DE TEMPS PARTIEL**

Le Conseil accepte, à la majorité des membres présents de renouveler le temps partiel à 90 % à un adjoint Administratif de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} avril 2012 pour 1 an.

4) **ACQUISITION DE PARCELLES**

Monsieur SECHAUD, Adjoint, présente l'opportunité d'acquérir 2 parcelles cadastrées section AO n°724 et 273 de superficies respectives de 16 et 24 m², situées rue des Vergers, mises en vente dans le cadre de la succession TISSIER. Suivant l'estimation de la valeur vénale desdites parcelles par le Service des Domaines en date du 16 janvier 2012, il propose leur acquisition pour des montants de 16€ et 24€, et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Frédéric ROUVET, 1 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03). Accord des membres du Conseil.

5) CIMETIERE : vente de caveaux

Après la réalisation de la nouvelle tranche n°15 de caveaux préfabriqués, il est nécessaire de fixer les tarifs de la vente de ces caveaux à 2 places : le Maire propose de fixer le prix du caveau au prix coûtant soit à 1 360€. Accord des membres du Conseil.

6) ACCUEIL DE LOISIRS

Dans le cadre du voyage scolaire éducatif à Paris du 10 au 12 juillet prochain de l'ALSH, le transport sera assuré par la SNCF. Le Maire propose la signature d'un contrat de groupes avec la SNCF, le versement d'un acompte de 30% (soit 204€) et le paiement du solde sur facture définitive. Accord des membres du Conseil.

7) MATERIELS A INTEGRER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte tenu du caractère de durabilité de certains matériels, le Maire propose d'intégrer les achats suivants en section d'investissement afin de récupérer la TVA :

- à l'opération n°108 – Ateliers Municipaux : achat de pièces de tôlerie pour la balayeuse SEMAT pour 1 611,45€ (facture Chomeil n°8457, Laho n°10839 et Descours n°22342) ;
- à l'opération n°11202 – Ecoles 2012 : achat de mobiliers pour le bâtiment BCD pour 3 091,40€ (facture CAMIF n°FAC12COL0012638).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'intégration de ces achats ci-dessus en section d'investissement.

8) AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT EN L'ABSENCE DE CREDITS

Afin de respecter le délai légal de paiement de plusieurs factures, le Maire propose que le Conseil l'autorise à les payer avant le vote du budget 2012 ; en contrepartie, le Conseil Municipal doit s'engager à inscrire au Budget de l'exercice les crédits correspondants aux dépenses engagées, dans la limite ci-dessous :

- montant des crédits d'Investissement inscrits au Budget N-1 :	2 188 743,00 €
- annuité en capital de la dette = débit des comptes 16 :	235 633,00 €
- crédits d'Investissement à prendre en compte :	1 953 110,00 €
Autorisation dans la limite du 1/4 des crédits ci-dessus :	488 277,50 €

Les factures à mandater sont :

- facture n° 20358 de la société NADIA de matériels divers pour un montant arrondi à 262€, service atelier ;
- factures n°15.02.27, 28 et 29 de la société ADIP de travaux dans le bâtiment BCD, pour un montant arrondi à 5 820€ ;
- facture n°2012023 de la société FINASOL de travaux à l'école élémentaire, pour un montant arrondi à 2 486€ ;
- facture n°FC 1531 de la SARL AUROY suite à intervention au stade René CORRE, pour un montant arrondi à 1 625€ ;
- note d'honoraires de l'Etude de Maître CORRE suite à la vente d'une parcelle, pour un montant arrondi à 631€ ;
- facture n°120001189 de la société DUMONT Electricité Systèmes pour travaux dans l'église, pour un montant arrondi à 1 588€ ;
- facture n°FAC12COL0012638 de la société CAMIF pour l'achat de mobiliers de l'école élémentaire, pour un montant arrondi à 3 092€.

Cumul des autorisations, toutes opérations confondues : 15 504€.

Séance levée à 21h30